

Annexe 2 - SCHEMA DE PUBLICATION DES TRANSFERTS DE VALEUR
Article 44ter.3

Date de publication: 24/05/2017

Nom complet (Art. 44bis)	PSS: Commune et code postal du cabinet principal OSS: Commune et code postal du siège principal (Art. 44quater)	Pays du cabinet principal (Art. 44bis.2)	Adresse (rue/numéro/bte) du cabinet principal (Art. 44quater)	Numéro unique d'identification OPTIONNEL (Art. 44quater)	Donations et subventions (Art. 44quater.2.I.a)	Contribution aux frais relatifs à des manifestations scientifiques (Art. 44quater.2.I.b & 44quater.2.II.a)			Honoriaires pour service et consultance (Art. 44quater.2.I.c & 44quater.2.II.b)			TOTAL OPTIONNEL
						Conventions de sponsoring avec OSS / des tiers désignés par OSS pour gérer une manif. scientifique	Coûts d'inscription	Frais de voyage et de séjour	Honoriaires	Frais liés inclus dans la rémunération ou convenus dans la convention de consultance, y compris frais de voyage et de séjour liés à la convention		
PUBLICATION INDIVIDUELLE NOMINATIVE - une Ligne par PSS (tous les transferts de valeur durant l'année au profit d'un PSS seront additionnés - une publication détaillée ne devrait être rendue disponible que pour le bénéficiaire concerné ou pour les autorités compétentes qui le demandent)												
Arendt Victor	Luxembourg	Luxembourg	Rue Nicolas Ernest Barble 4	90007209			867,97	1498,80				2366,77
Hemmer Robert	Luxembourg	Luxembourg	Rue Nicolas Ernest Barble 4	90306390				1837,29				1837,29
AUTRES, NON INCLUS CI-AVANT - Si les informations ne peuvent être publiées sur une base individuelle pour des raisons légales												
Montant agrégé des transferts de valeur à ces bénéficiaires - Art. 44quater.3							1033,71	2821,42				3855,13
Nombre de bénéficiaires (liste nominative si indiquée) - Art. 44quater.3							1	2				2
% du nombre de bénéficiaires inclus dans la publication agrégée dans le nombre total de bénéficiaires publié - Art. 44quater.3							50,00	50,00				

PUBLICATION AGGREGEE

R
&
D

Transferts de valeur concernant la recherche et le développement tels que définis à l'art. 44quater.5

101868,19